

PERSONNELS DE L'UPJV

Vaccinations en médecine du travail

[Accueil](#) > [Vie du personnel](#) > [Santé](#)

O b j e c t i f s

- prévention des risques biologiques professionnels : c'est l'objectif principal des vaccinations en médecine du travail
- protection des tiers plus fragiles : la vaccination antigrippale en milieu de soins et dans les services d'immunodéprimés ou dans les services accueillant des personnes âgées ou rappel vaccinal contre la coqueluche (vaccination altruiste)
- santé publique : par rapport aux campagnes de vaccinations antigrippales en milieu professionnel ordinaire, des études montrent que les résultats en terme d'amélioration de l'absentéisme pour maladie dépasserait le bénéfice de protection contre la grippe, ce qui peut être expliqué par un effet placebo d'amélioration de l'état de santé ; il en résulte que le retour sur investissement d'une campagne de vaccination antigrippale financée par l'employeur est favorable ;

Article L3111-1 du Code de la Santé Publique: "Dans le cadre de leurs missions, les médecins du travail [...] participent à la mise en œuvre de la politique vaccinale." Les campagnes de vaccination antigrippale ont un objectif de prophylaxie générale, sans lien direct avec les risques professionnels. Elles sont secondaires aux autres missions du médecin du travail : visites médicales, actions en milieu du travail. Ces campagnes de vaccinations restent néanmoins utiles pour le personnel en contact direct avec le public.

I n d i c a t i o n s

La vaccination est une mesure de protection individuelle par rapport à un risque qui doit être évalué et connu (après une étude de poste ou une connaissance du métier) et qui intègre un plan de protection composé de mesures collectives ou individuelles. De ce fait, la vaccination ne peut en aucun cas se substituer à la mise en place d'une protection collective ou individuelle efficace, mais seulement renforcer cette protection. Les recommandations officielles pour la population générale, pour les différentes branches professionnelles et pour les voyageurs (personnels partant en mission, étudiants partant en stage à l'étranger) sont publiées chaque année dans le Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire édité par l'Institut National de Veille Sanitaire. Elles représentent un bon point de départ dans la prise de décision sur l'indication d'une vaccination et doivent être adaptées au contexte, selon les particularités du poste et de l'entreprise, ainsi que celles de la personne.

D r o i t s d e s s a l a r i é s
A l'exception des situations prévues spécifiquement par le Code de la Santé Publique, il ne peut pas y avoir d'obligation pour un salarié d'accepter la vaccination : la présence ou non d'une immunité contre un agent biologique ne doit pas influencer la décision d'aptitude du médecin. La vaccination est un traitement à visée préventive et le médecin du travail doit respecter le libre choix du salarié d'être vacciné ou non. Son refus ne peut justifier une éviction à son poste de travail. Dans ce cas, il est recommandé le médecin marque dans le dossier médical individuel les informations données sur les risques professionnels, l'utilité de la vaccination et ses contre-indications. Le salarié a également le choix du médecin vaccinateur. Le respect du secret médical implique l'obligation pour le médecin de garder le secret sur l'état d'immunisation d'un certain salarié.

R e s p o n s a b i l i t é d e l ' e m p l o y e u r

Le médecin du travail recommande à l'employeur la vaccination utile qui la propose à ses salariés. L'employeur doit prendre en charge le coût des vaccinations dès lors qu'elles ont un lien direct avec l'exposition professionnelle.

Article R4426-6 du Code du Travail: "Sans préjudice des vaccinations prévues aux articles L. 3111-4 et L.

Vaccination : êtes-vous à jour ?

2016
calendrier si
des vaccinati

| Âge approprié | Naissance | 2 mois | 4 mois | 11 mois | 12 mois | 16-18 mois | 6 ans | 11-13 ans | 14 ans | 25 ans |
|---|-----------|--------|--------|---------|---------|------------|-------|-----------|--------|--------|
| BCG | | | | | | | | | | |
| Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite | | | | | | | | | | |
| Coqueluche | | | | | | | | | | |
| Haemophilus Influenzae de type b (HIB) | | | | | | | | | | |
| Hépatite B | | | | | | | | | | |
| Pneumocoque | | | | | | | | | | |
| Méningocoque C | | | | | | | | | | |
| Rougeole-Oreillons-Rubéole | | | | | | | | | | |
| Papillomavirus humain (HPV) | | | | | | | | | | |
| Grippe | | | | | | | | | | |
| Zona | | | | | | | | | | |